



problème de carte grise à mon nom suite à des dettes on m'a déjà saisie une voiture

Par **henriette62**, le 20/07/2021 à 13:43

Bonjour, j'ai pas de véhicule suite à une saisie par les huissiers dettes. Ma mère veut me payer de ce fait un nouveau véhicule récent elle n'a pas le permis et depuis 2017 toute personne qui ne possède pas de permis ne peut pas avoir une carte grise à son nom. J'ai un gros problème je ne peux pas mettre la carte grise à mon nom de peur de voir la voiture saisie pour une deuxième fois comment faire si je propose un co titulaire une personne de connaissance sur la carte grise puis je échapper à une saisie je ne sais pas je suis complètement perdue où s'il existe une autre solution j'ai lu que la carte grise n'est pas un acte de propriété mais un titre de police. Pouvez vous m'aider svp ? Cordialement MME
xxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **Visiteur**, le 20/07/2021 à 15:37

Bonjour Ne prenez pas ce genre de risque... Faites ainsi que vous l'avez prévu, car **le certificat d'immatriculation du véhicule ne constitue pas en soi un titre de propriété...** la cour de cassation l'a encore rappelé dans un [arrêt du 11 septembre 2019](#). Le propriétaire d'un véhicule est celui qui l'a payé et dont le nom figure sur la facture.

Par **henriette62**, le 21/07/2021 à 19:41

Bonjour Maître, la voiture que l'on m'a saisie était déjà payée par ma mère, facture,

chèque de banque prouvent que c'est elle qui a payé la voiture .rnrnla carte était à mon nom et pourtant l'huissier l'a saisie.rnrnalors je ne comprends pas très bien cette façon de faire et je voudrais être sûre de ne pas me tromper et de faire les démarches en bonne et du forme.rnrnCordialement

Par **henriette62**, le **23/07/2021** à **15:22**

A lorenzarnrnmerci pour votre réponse !!! qui m'a beaucoup aidée !rnrnsurtout ne changer rien
!!!!

Par **amajuris**, le **23/07/2021** à **15:42**

bonjour,rnrnau vu de votre situation, vous n'avez pas intérêt à mettre de biens à votre nom.
rnrnil vaut mieux que votremère achète la voiture, la mette à son nom et vous la prête.rnrnsalutations

Par **morobar**, le **23/07/2021** à **17:24**

Bonjour,rnrn[quote]rnl la carte était à mon nom et pourtant l'huissier l'a saisie.rnrn[/quote]rnrnVotre mère aurait du engager une procédure de distraction auprès de l'huissier.rnrn<https://www.mondroitmeslibertes.fr/saisies-et-recouvrement-1/les-limites-aux-saisies/distraction-de-biens/>